



# LES PRESTATIONS SOCIALES DE LA COMMUNE

une des missions de la Municipalité, par sa Direction de la jeunesse et des affaires sociales de la ville de Pully (DJAS) est de favoriser la cohésion sociale et de contribuer à la qualité de vie de ses habitants. Faisant appel à des compétences de proximité et d'intégration citoyenne et intergénérationnelle, la DJAS oriente ses activités vers l'aide individuelle et les aides sociales communales, l'accueil de la petite enfance, les prestations à la jeunesse et l'aide aux aînés.

Souvent méconnues, les aides sociales communales profitent à un grand nombre de Pulliérans. Créées dans une volonté de bien-être individuel et communautaire, ces aides sont gérées par la DJAS, qui délimite avec précision les critères d'octroi pour les bénéficiaires dans un souci d'égalité et de justesse. Concrètement, de quelles prestations s'agit-il?

La plus simple mais pas des moindres:

## L'AIDE DIRECTE

Prévue pour l'assistance aux personnes se trouvant momentanément en difficultés financières conséquentes, cette aide, à caractère ponctuel, est conditionnée au remboursement du montant alloué pour tout ou partie.

## AIDES AU LOGEMENT

- · Aide complémentaire communale (ACC): l'octroi d'une somme subsidiaire en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI. Aussi nommée aide au logement, ce montant est destiné au paiement d'un loyer.
- · Appartements adaptés: situés à la Place Neuve 4, ils sont destinés aux personnes se trouvant en situation de mobilité
- Cas d'expulsion du domicile : la DJAS informe la personne expulsée de ses droits et du déroulement de la procédure, tout en assurant un soutien psychologique permanent.

# AIDE AUX FRAIS DE TRAITEMENT DENTAIRE

## **POUR LES ENFANTS**

Elle s'adresse aux familles domiciliées à Pully dont les revenus ne suffisent pas à couvrir les frais de soins dentaires pour leurs enfants.

#### MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT LIÉES À LA TAXE AUX SACS POUBELLES

La Ville prévoit une dotation en sacs poubelle pour alléger les dépenses des personnes qui connaissent une des situations suivantes:

- naissances et enfants jusqu'à 3 ans.
- faible revenu
- incontinence
- mobilité réduite et faible revenu (bons pour ramassage de déchets encombrants)

La quantité donnée varie en fonction de la situation.

## TRANSPORT

Les bons transport de «Transport Handicap Vaud» (THV) et «Transport Mobilité Réduite Lausanne» (TMRL) sont destinés aux personnes à mobilité réduite qui ne peuvent recourir aux transports en commun. Ces bons ne concernent que les déplacements pour les loisirs. Cette incapacité doit être attestée par le Centre médico-social.

#### A qui vont ces prestations?

Celles-ci sont destinées aux habitants de Pully qui se trouvent dans une situation nécessitant une assistance. Chaque aide dépend de ses propres critères d'attribution, puisqu'elle touche plusieurs couches de la population: de la prime enfance aux générations vieillissantes, en passant par les personnes se trouvant dans une précarité certaine, que ce soit aux niveaux du logement, de la santé ou de la capacité financière.

Ces aides peuvent être indépendantes de l'aide d'autres organismes sociaux ou peuvent venir compléter celle-ci. En effet, les organismes régionaux, cantonaux ou fédéraux offrent aussi des prestations et un appui social à toute personne rencontrant des difficultés, notamment financières, en cas de perte de logement, de fins d'indemnités chômage ou encore d'isolement.

Certaines des aides communales mentionnées ci-dessus (ACC, frais dentaire et aide directe) ne sont attribuées qu'en dernier recours, c'est-à-dire, après avoir fait appel à d'autres institutions et s'être vu refuser un soutien de leur part.

## Saviez-vous aussi que...

La DJAS peut également accorder des aides pour la prise en charge financière totale ou partielle des abonnements Mobilis et CFF pour les enfants scolarisés à Pully, ainsi que pour les jeunes en formation jusqu'à l'âge de 20 ans. Divers subsides sont alloués, aussi bien à des fins individuelles que collectives, notamment pour les repas au réfectoire scolaire, pour les courses d'école, les camps et les voyages hors-cadre scolaire.

# N'oublions pas les aînés!

## **CONTACTS**

#### **DJAS** Av. du Prieuré 1 1009 Pully 021 721 31 65

#### Centre Social Régional Av. de Villardin 2 1009 Pully 021 557 84 00

#### Centre médicosocial Place Neuve 4 1009 Pully 021 721 24 44

#### Agence d'assurances sociales Av. de Villardin 2 1009 Pully 021 557 83 95

## www.pully.ch sous Vivre à Pully / Santé, affaires sociales

#### Sommaire

Comptes 2015

Cinéma Open Air à Pull

## Une belle aventure

La vie n'est qu'une suite d'aventures, désirées ou non, plus ou moins maîtrisées. Pour un nouveau conseiller municipal, celle que j'ai vécue ces cinq dernières années était belle: en proximité avec la population, captivante sur le plan politique, marquante sur le plan individuel, attachante sur le plan humain. (Ne doit-on pas toujours remettre l'homme au centre de la politique?). Au sein de l'exécutif, des divergences idéologiques peuvent évidemment surgir. Où il se confirme alors qu'on peut ne pas être de connivence avec un honorable contradicteur, mais que cela n'empêche pas de se rallier à l'une ou l'autre de ses idées. Rien n'interdit de penser en union afin d'agir en bonne intelligence. A cet égard, la recherche collégiale du consensus est une démarche quasi constante. What else? Une bonne et franche chimie humaine au sein de l'exécutif est également pour beaucoup dans l'obtention de l'unanimité désirée. C'est ainsi que pragmatisme et bon sens inspirent largement nos délibérations municipales. Après, l'art du possible finit par s'imposer avec le bien-être général pour objectif permanent. S'ajoute que la solidarité sur le plan municipal vaut également sur le plan intercommunal. Tout se tient. Mal surmontée, la difficulté d'une commune risque de devenir le casse-tête de ses communes voisines. Et si la solution est trop exclusivement pulliéranne, elle devient vite le problème des voisines, et réciproquement. C'est le bien connu phénomène de l'intrication des agglomérations. Parce qu'elles sont proches, elles se doivent d'être solidaires. Les communes ne sont pas des îles, ou de moins en moins. Aucune contrainte n'empêche enfin d'entrer la politique dans l'imaginaire. Une telle ouverture s'avère salvatrice. Car c'est souvent faute d'imagination qu'on peine à trouver une solution commune quoiqu'originale, comme aussi par manque de vision à long terme ou de cette anticipation qui fonde le développement durable. Voilà ce que j'ai appris sur le tas, en m'efforçant, à l'instar de mes collègues, de le pratiquer. Même un peu courte, l'aventure valait bien d'être vécue. Je remercie chaleureusement toutes celles

**DANIEL MARGOT** Conseiller municipal

et tous ceux qui m'y ont aidé.

# 2 COMPTES 15

Les finances pulliérannes affichent un excédent de revenus d'environ CHF 450'000.00 pour l'exercice 2015.

l'année 2015 a été marquée par le décompte final de l'année 2014 de la péréquation qui a lourdement augmenté les charges de fonctionnement de notre Commune.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015, avant écritures de bouclement, représente un bénéfice d'environ **CHF 5.2 mios**, dont:

- CHF 1'750'000.00 attribués au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale
- CHF 3.0 mios attribués au fonds de réserve pour risques futurs (compensations financières dans le cadre de dossiers très divers, conseillers juridiques dans le cadre de procédures judiciaires, etc.)
- ▶ CHF 450'000.00 solde du bénéfice 2015.

# Eléments marquants par rapport au budget 2015, notamment:

- Diminution des charges maîtrisables CHF 2.7 mios;
- Diminution des charges non maîtrisables CHF 1.5 mios;
  Augmentation des charges péréquatives (solde décompte final 2014) CHF 7.7 mios;
- Augmentation des charges internes (attribution à des fonds et financements spéciaux) CHF 5.0 mios;
- · Stagnation des recettes fiscales.

#### Indicateurs importants pour les comptes 2015

- Pour la première fois depuis dix ans, la marge d'autofinancement est inférieure à 100.0% (▶ 16.2% en 2015 contre 311.5% en 2014). Ainsi, ce n'est que grâce aux excellents résultats réalisés les années précédentes que la Commune a été en mesure de maintenir son endettement au même niveau que celui constaté lors du bouclement des comptes 2014 (CHF 70.0 mios).
- La forte hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale a prétérité de manière très importante l'année 2015.

#### CHF 3.56 CHF 4.51 CHF 16.21 pour le sport, pour les aux charges la culture et transports à son administration financières les loisirs publics en général et péréquation v c. l'entretien des biens horizontale et du patrimoine CHF 5.11 CHF 6.51 à l'enseignement **CHF 6.14** CHF 29.83 à la sécurité publique

En conclusion, le résultat réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2015 est préoccupant. En effet, la forte hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale a prétérité de manière très importante l'année 2015; sans l'utilisation du fonds d'égalisation des résultats relatif à la péréquation directe horizontale et à la facture sociale, la Commune aurait très certainement bouclé son exercice comptable avec un déficit. L'évolution du niveau de la marge d'autofinancement témoigne d'ailleurs de cette situation.

Si la Commune a pu stabiliser son endettement à un niveau tout à fait acceptable, les prochaines années seront toutefois marquées par un programme d'investissements ambitieux mais nécessaire au développement de Pully.

La réalisation de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal. Cependant, au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées ces dernières années.

Finalement, l'évolution de la conjoncture économique (franc fort, crise de la dette européenne, etc.), l'évolution du résultat des taxations des années antérieures, la mise en place de la RIE III, la refonte du système péréquatif vaudois, l'évolution des marchés boursiers et immobiliers ainsi que l'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts, sont autant d'incertitudes dont il faut tenir compte pour les finances communales.

Rens.: Claude-Alain Chuard, Chef du service des finances (DAGF), 021 721 31 32, finances@pully.ch

# Cyberadministration: les permis de fouille s'informatisent

Afin de permettre aux entreprises d'effectuer des demandes de permis de fouille sur le domaine public en dehors des horaires d'ouverture de l'Administration, un formulaire en ligne est désormais disponible.

Le demandeur peut digitaliser le pourtour de la fouille et indiquer les caractéristiques du chantier. Une fois la demande complétée, celle-ci est traitée par les divers services communaux concernés, puis validée pour émission du permis.

Ce projet a été mené en étroite collaboration avec la Ville de Morges, ce qui a permis de partager les coûts de développement.

Rens.: Alexandre Bosshard, coordinateur à la Direction des travaux et des services industriels, 021 721 31 11 - www.pully.ch/permisdefouille



# Dates importantes

Musée d'art de Pully

Jusqu'au 14 août 2016, exposition Luc Andrié, ON

Samedis 2 juillet, 6 août à 14h30:

visite commentée gratuite

Mercredi 31 août à 18h30 : vernissage public

Du 1er septembre au 2 octobre:

exposition Vallotton, Borgeaud, Soutter. Hommage à Jean-Claude Givel

Samedi 3 septembre à 14h30:

visite commentée gratuite Informations et inscriptions sur www.museedartdepully.ch

Villa romaine / ArchéoLab

du 4 au 8 juillet et du 11 au 15 juillet : Stages d'été L'Archéoclub,

pour les 7-12 ans. Informations et inscriptions sur www.archeolab.ch

Bal de l'Amicale des Pompiers de Pully

31 juillet de 18h00 à 3h00 à la Place du Port Silent disco sur l'Esplanade du Prieuré, www.pully.ch

Fête nationale - 1er août

de 18h00 à 3h00 à la Place du Port

Festival for Noise Lausanne-Pully

Site des Quatre Vents, 20° et dernière édition : 20 août, www.fornoise.com

Fermeture piscine Pully-plage
11 septembre

Prochaines séances du Conseil communa

28 septembre, 20h00

2 novembre, 20h00 23 novembre, 20h00

23 novembre, 20h00 14 décembre, 18h00

## Impressum

Edition: Municipalité de Pully – juin 2016

Graphisme: www.enzed.ch

Tirage: 11'000 exemplaires

Comité de rédaction: N. Lude, G. Reichen,

Ph. Steiner, A. Piolino

**Impression:** PCL Presses Centrales SA, 1020 Renens, sur papier certifié FSC Polyval, entreprise sociale à vocation industrielle

www.pully.ch, communication@pully.ch, 021 721 31 11 www.facebook.com/VilledePully www.flickr.com/photos/villedepully

# Cinéma open air à Pully

Depuis le 17 juin 2016, tous les vendredis et samedis au coucher du soleil à Pully, vous pouvez découvrir ou redécouvrir dans une ambiance estivale et décontractée une sélection de films cultes de tous les genres et toutes les époques.

Les projections ont lieu en alternance à la piscine de Pully-Plage (1er et 2 juillet) et sur l'Esplanade du Prieuré (24 et 25 juin), au centre du bourg de Pully.

## Vous êtes plutôt VO ou VF?

Pas besoin de choisir. Les deux versions sont proposées en simultané via les casques sans fil type silent disco, offrant une qualité sonore parfaite, même

en extérieur. L'apéro, un ou deux films, des surprises et une fin de soirée en musique, le tout pour CHF 12.00 (CHF 8.00 pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés). Rendez-vous sur la page Facebook pour ne rien manquer de cette nouvelle animation : programme complet, horaires, infos pratiques: www.facebook.com/ headphone.cinema ou sur www.pully.ch Cette manifestation est organisée par Headphone Cinema \\ Pully en collaboration

avec la Ville de Pully.

# NOUVEAU SILO À SEL

e silo à sel actuel, situé sur le parking du bâtiment administratif de la Damataire, a atteint la fin de sa durée de vie. En effet, sa capacité à stocker du sel est devenue insuffisante au regard de l'évolution des besoins et son approvisionnement devient toujours plus difficile. Des études ont donc été menées pour le remplacer. La Ville va dès lors s'équiper cette année d'un nouveau silo à sel d'une capacité de stockage doublée. Il sera construit à l'extrémité Nord du parking du Centre sportif de Rochettaz, nécessitant un léger réaménagement des places de parc. Un crédit d'un montant de CHF 310'000.00 TTC a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 16 mars 2016 pour financer ce nouvel équipement. Rens.: Alexandre Levet, responsable infrastructures (DTSI), 021 721 31 11

BIKE4CAB

L'action «Bike4car», lancée il y a 6 ans, par l'Association de protection du climat «myblueplanet», donne la possibilité à tous de se déplacer pendant 2 semaines à vélo électrique, gratuitement et sans engagement, tout en laissant de côté sa propre voiture durant cette période.

«Bike4Car» a été lancé le 2 mai dans plus de 50 Cités de l'énergie de Suisse. Stromer, Coop Brico&Loisirs et de nombreux détaillants de vélos mettent à disposition environ 600 vélos électriques jusqu'à fin septembre. L'offre est complétée par un abonnement-test gratuit de 4 mois offert par Mobility Carsharing. Un tirage au sort parmi tous les participants permettra de gagner 4 vélos électriques des marques Stromer et Allegro, ainsi qu'un vol en montgolfière d'une valeur totale de CHF 15'500.00.

Sur le site internet www.myblueplanet.ch/fr/bike4car-2016, les habitants peuvent réserver un vélo. Ils empruntent gratuitement un e-bike auprès du détaillant de vélos participant, contre le dépôt des clefs de voiture, du permis de conduire ou des plaques d'immatriculation. La Ville de Pully soutient activement le projet Bike4car. Cette action vient renforcer les mesures existantes sur le territoire communal en faveur d'une mobilité durable.

Rens.: Stève Bonjour, délégué à l'énergie (DTSI), 021 721 31 11 ou su www.bike4car.ch

TRAVAUX SUR LE PONT DE LA VUACHÈRE, À L'AV. DES DEUX-PONTS, DU 20 JUIN AU 2 SEPTEMBRE 2016

Dans le prolongement des travaux de renforcement réalisés en 2012, la partie supérieure de la voûte du pont doit maintenant être réfectionnée. Ces travaux, qui seront effectués en collaboration avec la Ville de Lausanne, consistent à créer une dalle de protection sur la partie roulante et à lier le trottoir au nouvel ouvrage. Ces interventions provoqueront l'interdiction de circulation motorisée sur le pont du 20 juin au 2 septembre 2016. Une passerelle piétonne provisoire sera installée pour la mobilité douce. Le montant de ces travaux s'élève approximativement à CHF 340'000.00 TTC et sera pris en charge à parts égales par les Villes de Lausanne et de Pully. Rens.: Alexandre Levet, responsable infrastructures (DTSI), 021 721 31 11